

SEMINAIRE REGIONAL

Information et communication sensibles au genre : Echanger et promouvoir les meilleures pratiques de renforcement de capacités en Afrique de l'Ouest

.....

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet « Femmes, Occupez les Médias », l'Institut Panos Afrique de l'Ouest, en partenariat avec AMARC-Afrique, avec le soutien financier du Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas, a organisé du 11 au 13 décembre 2019 à Saly (Sénégal), un séminaire régional sur le thème : *Information et communication sensibles au genre : échanger et promouvoir les meilleures pratiques de renforcement de capacités en Afrique de l'Ouest.*

Ce séminaire qui a regroupé une cinquantaine de participants et participantes venant de huit (8) pays a adopté la Déclaration ci-après.

Déclaration

I. Préambule

1. Se fondant sur la Déclaration de la Plateforme de Beijing de 1995 qui recommande aux Etats, entre autres, de « *mettre un terme à la diffusion d'images négatives et dégradantes des femmes* », d'« *instituer des mécanismes d'auto-réglementation des médias* » et de « *mettre au point des méthodes pour éliminer les programmes sexistes* » ;
2. Considérant les dispositions prises par la Commission Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, à travers son Acte additionnel relatif à l'égalité des droits entre les hommes et les femmes pour le développement durable, qui stipule en son chapitre 10: « *les États membres s'assurent de la prise en compte de l'égalité de droits entre les femmes et les hommes dans les lois, politiques, programmes de formation et de recrutement des médias, adoptent des mesures pour s'assurer que les médias et les organismes qui leur sont associés intègrent l'égalité de droits entre les femmes et les hommes dans leurs politiques et procédures, et prennent toutes les mesures nécessaires pour promouvoir la représentation égale des femmes dans la pratique des médias et dans leurs structures décisionnelles* »

3. Considérant la Déclaration de Cotonou de 2016 du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) visant à « *lutter contre les discriminations à l'égard des femmes, et promouvoir la culture de l'égalité entre les hommes et les femmes (...) et œuvrer pour une plus grande présence, visibilité et expression des femmes dans et à travers les médias, et pour une représentation non stéréotypée* » ;
4. Se fondant sur les codes, cahiers de charge, textes réglementaires, régionaux nationaux et internationaux relatifs à la pratique professionnelle du journalisme ;
5. Considérant l'environnement socio-culturel peu favorable à l'égalité de genre dans lequel évoluent les institutions médiatiques ouest-africaines ;
6. Considérant le déséquilibre hommes/femmes dans les politiques éditoriales des médias publics, privés et communautaires ;
7. Constatant la faible place accordée à l'égalité de genre et aux droits de femmes dans les politiques publiques relatives à l'information et à la communication ;
8. Soulignant les actions menées par les gouvernements des Etats membres ouest-africains, les institutions régionales et internationales ; les organisations de la société civile pour promouvoir et renforcer l'égalité de genre dans toutes les politiques publiques, y compris celles relatives à l'information et à la communication ;
9. Se réjouissant de la multiplication des initiatives prises par les institutions médiatiques ouest-africaines régionales et nationales ; et leurs partenaires, depuis quelques années visant à renforcer les capacités des acteurs et actrices des médias à produire une information sensible au genre.

Les organisations nationales et internationales de journalistes et de médias, les écoles de formation, les organisations régionales, les Organisations de la Société Civile et de défense des droits humains, les journalistes, les organisations d'appui au développement des médias, ont pris des résolutions et formulé des engagements.

II. Engagements

1. Les participants et participantes s'engagent à promouvoir le journalisme sensible au genre à l'échelle nationale et sous-régionale, à travers la mise en place d'une plateforme d'échanges et de partenariat entre les médias, les journalistes, les organisations de la société civile, les écoles de journalisme et les autorités publiques ;

2. Les écoles de journalisme s'engagent à œuvrer pour l'institutionnalisation de l'enseignement du journalisme sensible au genre ;
3. Les Organisations de la Société Civile, de défense des droits humains et des femmes s'engagent à mettre en œuvre des stratégies de communication qui contribuent à l'égalité de genre et à sensibiliser les acteurs des médias à la promotion du genre ;
4. Les associations de radios communautaires s'engagent à développer et promouvoir des contenus sensibles au genre ;
5. Les représentants des médias s'engagent à intégrer le genre dans leurs politiques éditoriales et managériales.

III. Recommandations

Les participants recommandent :

Aux Journalistes

1. Se former et s'approprier la question genre ;
2. Adopter une approche sensible au genre dans le processus de production médiatique ;

Aux médias

3. Systématiser l'approche genre dans les politiques managériales et éditoriales ;
4. Désigner des points focaux genre et mettre en place des rubriques et des desks genre au sein des rédactions ;
5. Renforcer régulièrement les capacités des rédacteurs en chef, des chefs de desk et des journalistes en genre ;
6. Favoriser le mentorat pour les journalistes en intégrant l'approche genre ;
7. Favoriser le partage d'expériences et d'expertise entre les mentors identifiés ;

Aux écoles de journalisme

8. Œuvrer pour l'institutionnalisation de l'enseignement du journalisme sensible au genre, en mettant en place des modules genre et en se dotant des compétences pédagogiques nécessaires ;
9. Assurer des formations continues sur le journalisme sensible au genre ;
10. Susciter et encourager des recherches et études sur le journalisme sensible au genre ;
11. Partager des résultats de recherche et diffuser les études entre écoles ouest-africaines ;
12. Constituer une base de ressources documentaires sur le journalisme sensible au genre et la rendre accessible ;

Aux Organes de régulation, de co-régulation et d'autorégulation

13. Intégrer des critères genre dans le monitoring des médias ;
14. Faire retirer les images dévalorisantes et dégradantes de la femme véhiculées par les médias et les supports publicitaires et sanctionner les producteurs en cas de récidive ;

Aux Organisations de la Société Civile

15. Faire un plaidoyer au niveau des instances de régulation par rapport à l'image dévalorisante et dégradante de la femme véhiculée par les médias et les supports publicitaires ;
16. Renforcer le partenariat avec les médias pour mieux affiner les stratégies de communication ;
17. Renforcer les capacités des OSC à communiquer dans les médias ;
18. Développer des synergies d'action médiatiques entre OSC ;

Aux Organisations d'appui aux médias

19. Appuyer la mise en œuvre des résolutions et recommandations issues du séminaire tenu à Saly ;
20. Intégrer l'approche genre dans les programmes de renforcement de capacités ;
21. Mener un plaidoyer auprès de toutes les catégories d'acteurs pour la prise en compte de la dimension genre ;

Aux Gouvernements

22. Respecter et veiller à la mise en œuvre des engagements internationaux régionaux et nationaux relatifs à la promotion du genre ;
23. Renforcer les prérogatives des organes de régulation à veiller sur l'image des femmes véhiculées par les médias et les supports publicitaires ;
24. Institutionnaliser dans les écoles de journalisme une formation initiale et continue en journalisme sensible au genre ;
25. Inclure la dimension communication dans les politiques nationales genre ;
26. Inclure les médias et les organisations de défense des droits des femmes dans la vulgarisation des politiques et stratégies genre ;

A la CEDEAO

27. Veiller à l'application des engagements pris par les Etats membres pour intégrer et promouvoir le genre dans les médias ;
28. Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour la mise en œuvre du chapitre 10 de l'Acte additionnel de la CEDEAO relatif à l'égalité entre les hommes et les femmes ;

29. Faciliter la concertation entre la société civile (médias et organisation de défense des droits des femmes) en vue de prendre en compte la dimension genre dans la politique de communication de la CEDEAO ;
30. Accompagner les initiatives de vulgarisation des textes réglementaires et mécanismes destinés à la promotion du genre ;
31. Se doter d'un mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre des textes relatifs à la promotion de l'égalité de genre dans les Etats membres ;
32. Renforcer les initiatives de recherches relatives au genre et médias à travers l'octroi de bourses ;

A l'UNESCO

33. Intégrer un critère genre dans le monitoring de l'accès à l'information en Afrique de l'Ouest ;

Aux partenaires techniques et financiers

- A l'Amarc-Afrique

34. Favoriser la prise en compte du genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des grilles de programmes ;

- A l'Institut Panos Afrique de l'Ouest

35. Démultiplier les activités du projet « Femmes : Occupez les Médias ! » dans la sous-région ;
36. Mettre en place un Prix régional sur le journalisme sensible au genre ;

- Au Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas

37. Appuyer politiquement et financièrement la mise en œuvre des résolutions et recommandations issues du séminaire régional de Saly, à travers FLOW pour les cinq (5) prochaines années.

Fait à Saly, le 13 décembre 2019